



Faites reconnaître
vos compétences

Eligible
CPF

CQP Etancheur sur béton avec revêtement bitumineux

Le CQP (Certificat de qualification professionnelle) est une certification professionnelle créée, délivrée par les professionnels. Il reconnaît et certifie les compétences des salariés par les professionnels des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

L'Etancheur sur béton avec revêtement bitumineux réalise la mise hors d'eau des toitures-terrasses, met en œuvre l'isolation thermique ainsi que tous les ouvrages annexes tels que raccordement Évacuation des Eaux Pluviales (EEP), bande solin, dessus d'acrotères, protection du revêtement d'étanchéité dans le respect des règles professionnelles et de la sécurité. Le métier d'Etancheur sur béton avec revêtement bitumineux se caractérise par l'exécution de travaux simples ou complexes nécessitant une grande technicité et une bonne expérience.

Il intervient après le gros œuvre. L'utilisation des matériaux dans le cadre de son intervention est spécifique et réglementée par les DTU (notamment 43-1, 43-11, 43-5). Leur mise en œuvre se fait généralement à l'aide d'un chalumeau à flamme, ce qui implique des règles de sécurité et de mise en œuvre particulières.



Quelles compétences ?

- Organiser son intervention d'étanchéité bitumineuse.
- Mettre en œuvre une étanchéité bitumineuse avec l'isolation thermique et la protection.

Comment valider le CQP ?

- Par la formation continue (formation courte ou en alternance).
- Par la voie de la VAE.
- Par l'accès direct auprès du jury.

Comment accéder au CQP ? *

Le CQP Etancheur sur béton avec revêtement bitumineux est accessible aux personnes ayant une maîtrise suffisante de la langue française écrite et orale (*obligatoire*) ainsi que celle des 4 opérations mathématiques.

Le candidat doit pouvoir :

- Comprendre les instructions (orales et/ou écrites) qui lui sont destinées,
- Trouver dans la documentation technique et sécurité les informations qui pourront lui être nécessaires.

*(hors VAE)

Quel niveau ?

Niveau II dans la convention collective Nationale des Ouvriers du Bâtiment

Pour aller plus loin

